

ASSEMBLEE NATIONALE

10 mai 2005

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
Mmes GÉNISSON, DAVID, HOFFMAN-RISPAL, MM. LIEBGOTT, VIDALIES
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les petites entreprises ne saurait se concrétiser par une incitation financière à l'embauche des femmes.